



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DGF

Question écrite n° 115837

Texte de la question

Mme Marie-Lou Marcel appelle l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur le versement par l'État de la dotation globale de fonctionnement à la communauté de communes du pays baraquevillois. Depuis le 1er juillet 2009, la communauté de communes du pays baraquevillois a intégré la totalité des affaires scolaires dans ses compétences. Bénéficiant de la DGF bonifiée, elle s'attend donc, deux ans après son application, à une hausse de ladite DGF, soit, pour 2012, une DGF équivalente à 695 194 €. Or il semblerait que l'attribution de la DGF 2012 pour la communauté de communes du pays baraquevillois ne serait pas attribuée dans sa totalité. C'est la raison pour laquelle elle lui demande de bien vouloir lui confirmer si le Gouvernement entend respecter ses engagements financiers pour 2012 et les années ultérieures à l'égard de la communauté de communes du pays baraquevillois.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Lou Marcel](#)

Circonscription : Aveyron (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115837

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2011, page 8267

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)